

**OBJET : TARIFS 2023 AU CIMETIERE**  
**(Délibération n°2022.12.84)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 15%, et d'appliquer une facturation comme ceci :

Pour le Cimetière :

- Concession de 2 m<sup>2</sup> pour une durée de 15 ans : 50 €
- Concession de 2 m<sup>2</sup> pour une durée de 30 ans : 100 €
- Concession de 4 m<sup>2</sup> (renouvellement uniquement) pour une durée de 15 ans : 100 €
- Concession de 4 m<sup>2</sup> (renouvellement uniquement) pour une durée de 30 ans : 200 €

Pour le columbarium :

- Concession de 15 ans en caveau urne ou case aérienne : 310 €
- Concession de 30 ans en caveau urne ou case aérienne : 620 €

En supplément, la porte de la case sera facturée 80 € TTC, afin de prendre en compte le changement de la porte en fin de concession.

Pour le jardin du souvenir :

- Plaque sur lutrin (pour le jardin du souvenir) pour 15 ans : 85 €
- Plaque sur lutrin (pour le jardin du souvenir) pour 30 ans : 170 €

*Monsieur Michel LE ROCH, Adjoint en charge du cimetière, annonce qu'une réactualisation des concessions va être entreprise. Un règlement intérieur devra être adopté.*

*Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, précise qu'il ne reste plus beaucoup de place dans le cimetière.*

*Monsieur Jean-Louis GRONNIER demande si une réserve est prévue.*

*Monsieur Michel GUERNEVE confirme que l'emplacement situé chez Kermerian a été ciblé à cet effet, avec le parking à côté.*

*Monsieur Michel LE ROCH se montre rassurant : pas de panique, il reste encore un peu de place.*

**VOTE :**

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**

**APPROUVE** les tarifs du cimetière comme indiqués ci-dessus,

**VOTE** l'application de ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme indiqués ci-dessus.